

Prix au Mali : 300 F CFA

N° 607 du lundi 29 avril 2024

# Le National

Bi-hebdomadaire d'informations générales paraissant le lundi et le jeudi, Siège : Immeuble Dianka Béréte à Sébénikoro (Bamako), à 200 mètres du Lycée Mamadou M'Bodj. Tél : 00223 66 72 29 49/ 00223 78 78 12 28 Adress e-mail : lenational14@gmail.com

DESTIN IMAGINE DE L'AFRIQUE  
CHOSIFIEE ET PERÇUE DEPUIS TOUJOURS  
COMME OBJET A APPROPRIER. P.4

Le chant  
de cygne de  
l'Oligarchie  
néocoloniale  
française



## ÉDITORIAL SI C'EST L'ELDORADO QU'ILS AVAIENT CONSTRUIT ?



Il y a une dizaine de jours, le Président de la Transition, Colonel Assimi Goïta, a dépêché auprès des plus hautes autorités de notre voisin, la Mauritanie, une délégation de haut niveau comprenant le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Son Excellence Abdoulaye Diop, et son homologue chargé de la Défense et des anciens Combattants, Colonel Sadio Camara. Les deux hautes personnalités maliennes avaient été chargées par le numéro 1 malien, chef suprême des Armées et par ailleurs clé de voûte de toutes les institutions de la République, de remettre au Président mauritanien un message dont nul ne se méprend du caractère confidentiel, mais que tout le monde appréhende bien qu'il portait clairement sur les questions de sécurité de nos frontières communes, de nos populations donc, toutes sacrées entités à défendre, notamment contre les terroristes de tout poil et singulièrement contre des agresseurs stipendiés régulièrement par ceux qui n'arrêteront jamais de vouloir s'approprier de nos ressources, immenses et diversifiées propices à faire de notre pays l'Eldorado rêvé par toutes les nations, ce pays de cocagne où l'abondance et les délices font la félicité jamais contrariée pour les citoyens. Il faut honnête et digne pour admettre que si les concepteurs de l'ochlocratie la plus abjecte du 20ème et du 21ème siècles avaient réussi à construire durant trente années l'Eldorado qu'ils avaient promis, nous ne serions pas en 2024 à vouloir refonder, depuis le 24 mai 2021, notre Etat, notre nation, notre patrie. Mais, à propos de la Mauritanie, rappelons-nous que, les 11 et 12 mars 2022, mandatée par le Colonel Assimi Goïta, une délégation malienne de haut niveau avait déjà été conduite à Nouakchott par Son Excellence Abdoulaye Diop. Celle-ci a eu beau jeu d'apporter les preuves, hautement scientifiques, que les allégations mensongères et perfides de citoyens mauritaniens victimes d'événements tragiques à El Ataye, sur le territoire malien, les 5 et 6 mars 2022 ne pouvaient aucunement être imputables aux FAMAs qui sont d'un professionnalisme avéré et d'un humanisme certain. Presque deux ans après, le 14 novembre 2023, la preuve éloquent a été administrée devant le monde entier que l'Armée nationale est d'une aptitude que nul ne peut salir. Et voilà que deux ans après mars 2022, en ce mois d'avril 2024, les plus hautes autorités maliennes,

prévenantes et soucieuses du bon voisinage- et ô combien déterminées à défendre la Patrie Mali, ont estimé alerter leurs homologues des plans diaboliques fomentés visant ce que tout le monde sait. Une délégation mauritanienne de haut niveau a rendu les amabilités en se rendant vite à Bamako, et c'est tant mieux que chacun comprenne les complots que visent l'Afrique en permanence en raison de ce qu'elle possède. Mais que l'on se le tienne pour dit, les FAMAs, comme l'a dit un jour Nathalie Yamb, feront le job ; elles ont un peuple conscient avec elles.

Il faut rappeler que la fausse accusation de Mauritaniens massacrés par l'Armée malienne les 5 et 6 mars n'était pas déjà sans rapport avec les sanctions illégales, illégitimes, perfides et cruelles décidées outre-Méditerranée et homologuées et appliquées aveuglément par la maudite CEDEAO et son alter ego contre le Mali deux mois plus tôt, le 09 janvier 2022. Les valets locaux de la conspiration internationale sont à la tâche ; qu'ils n'arrêtent point, ils iront répondre bientôt de leurs trahisures en enfer. La CMA, les lyad et Koufa qu'un pion principal des démons a réclamé de les intégrer au dialogue inter-Maliens, ils sont du pareil au même, a révélé ces derniers jours sa volonté de reconquérir les territoires libérés intégralement par les FAMAs. Une déclaration de guerre qui n'a fait que suivre la volonté d'un général français de haut rang qui a dit sans ambages que son pays et l'Europe doivent, dans les dix ans, revenir coloniser l'Afrique. Bizarrement, c'est sur ce rouleau compresseur d'hostilités et de criminalités en train d'être déroulé contre nous que les réseaux françAfrique sont adoués par certains grands de la République. Tous ceux qui ont été contre les ANR s'activent ainsi à réinvestir les structures de l'Etat au mépris, bien sûr, du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031) basé sur des axes stratégiques et un Plan d'Actions, avec comme vision : « un Mali nouveau bien gouverné, sécurisé et stable, soucieux du développement durable, du vivre-ensemble et respectueux des droits de l'homme et des valeurs socio-culturelles ». Comme ils ne sont point attentifs aux contrariétés que Dieu ne cesse de jeter sur leur voie !

Amadou N'Fa Diallo

## DIALOGUE SOCIAL AU MALI

# Le secrétaire général de l'Ousa rencontre le Président Assimi

P.3



## SECURITE

P.2

### Le chef d'état-major de l'armée de terre en visite de terrain dans la région de Kidal

## JOURNEE AFRICAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### La sécurité et la santé au travail dans les secteurs d'activités

P.4



P.5

### 16EME REUNION BILAN DU PROGRAMME REGIONAL DE PRODUCTION INTEGREE DU COTON EN AFRIQUE Les 8 pays membres en conclave à Bamako

## SESSION DU MOIS D'AVRIL DU CNT

P.3

### Quatre projets de lois ont été votés



## SEANCE DE LA 112EME SESSION DU CERD UN DES 17 ET 18 AVRIL 2024

### Intervention des experts au sujet du cas Tayeb Benabderrahmane

*L'affaire dont il est question relève des multiples cas de droit de l'homme dans le monde. Monsieur Tayeb Benabderrahmane, arabe algérien de nationalité française a été arrêté au Qatar, jugé et condamné, en frôlant même d'être exécuté. Mais des autorités qataries, judiciaires et diplomatiques, saisies par des instances internationales, ne semblent pas avoir connaissance du dossier. La 112ème session du CERD des Nations-Unies tenue les 17 et 18 avril 2024 a offert l'occasion de poser le problème. Espoir que ce cas particulier ouvre la voie à plusieurs autres pareils ou semblables dans le monde.*

#### 1- intervention de l'expert M. Diaby Bakari

Monsieur le Président, l'article 35 de la constitution du Qatar garantie la légalité de tous les droits et la non-discrimination de tous les citoyens et les non ressortissants sur le traitement devant la loi. Les articles 18 et 19 garantissent également l'indépendance du système judiciaire de tous les citoyens, sans distinction de race. Il a été porté donc à la connaissance du comité quelques cas de mauvais traitement, de discrimination de certains non citoyens. On pourrait citer, entre autres, Monsieur Tayeb Benabderrahmane. Il n'aurait pas bénéficié d'une justice équitable et il aurait été emprisonné, puis expulsé. Puisque nous avons la chance d'avoir le gouvernement et la délégation de l'Etat partie, n'est-ce pas, on peut avoir plus d'informations sur cette affaire ou d'autres encore, en ce qui concerne l'accès à la justice, notamment aux non citoyens et l'application d'une justice équitable, y compris celle-ci. Je m'arrête là, Monsieur le président.

#### 2- intervention du Dr. Turki Abdulla Al-Mahmoud, Directeur du département des DH du MAÉ

En cas de mauvais traitements sur le territoire du Qatar, tous les services chargés de l'application des lois traitent tous les cas de violation de liberté ou des droits d'une personne, quelle que soit sa nationalité ou son origine. Il y a des citoyens qui ont été emprisonnés pour avoir violé les droits d'autrui. Moi aussi, je condamne le cas que vous avez cité, le cas de Tayeb Abderrahman, dont je n'ai jamais entendu parler du cas avant. Il serait utile de nous fournir des informations sur cette situation afin que nous puissions répondre au comité et que nous puissions nous adresser aux forces de sécurité de l'Etat du Qatar et aux autorités judiciaires pour statuer sur ce cas et le condamner. Monsieur Ali Al Jassiman est un juge, il représente le conseil suprême de la magistrature, il va prendre la parole pour répondre à certains de vos points et éclaircissements.

#### 3- intervention du juge Ali Abdulla Al-Jusaiman, conseil suprême de la magistrature :

Nous souhaiterions, en tant que délégation de l'Etat, que vous nous communiquiez l'affaire qui a été soulevée car nous n'avons pas eu connaissance avant.

#### 4- intervention de l'expert M. Diaby Bakari

Et sur cette dernière question, nous avons évoqué la question d'un accès à la justice qui serait plus ouvert mais aussi de procès équitable pour les non citoyens. Nous avons évoqué un cas qui n'aurait pas bénéficié d'assistance,

n'est-ce pas, dans le procès qui s'est déroulé, vraiment sans qu'on puisse l'évoquer. Mais je pourrais vous donner plus de détails si vous voulez demain ou le mettre à la disposition de l'équipe spéciale. Il s'agirait donc de Monsieur Tayeb Benabderrahmane qui est un citoyen franco-algérien, qui a travaillé à la commission nationale des droits de l'Homme du Qatar. Ce dernier a été arrêté en 2020 par les agents de police. Il semblerait qu'il n'y avait pas de mandat du procureur. Il a été jugé, emprisonné et ensuite expulsé du Qatar. Comme nous avons la chance d'avoir le gouvernement du Qatar, il serait bon d'avoir sa version. Mais, enfin, je pourrais vous donner plus de détails demain si vous voulez bien. Merci Monsieur le président.

#### 5- intervention de l'expert M. Rayees Vadili, ancien magistrat

Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux (invocations). Il n'y a aucune personne, dans ce monde, qui ne respecte pas l'Etat du Qatar. Cet Etat musulman et arabe qui a ouvert, dès le début de son règne, ses frontières à tous les travailleurs et cela quelle que soit leur nationalité. C'est un Etat qui joue un rôle important, malgré sa petite taille, pour résoudre les problèmes auxquels fait face ce monde. Personnellement, je me félicite de ce rôle international que joue cet Etat. Aujourd'hui, je voudrais poser une question d'ordre humanitaire, qui concerne un citoyen arabe, bien qu'il soit de nationalité française. Lorsque nous avons posé la question au représentant des droits de l'Homme sur ce cas, il a déclaré qu'il n'était pas au courant, il n'en avait pas connaissance. Il s'agit de l'affaire d'Abderrahmane. Cette délégation arabe et musulmane doit comprendre que, jusqu'à présent, je porte encore quelques restes d'une fonction que j'ai exercée plusieurs années. C'est la fonction de la magistrature. Je demande donc, avec honnêteté, insistance et humanisme la fourniture des documents qui nous permettraient de donner notre point de vue sur ce dossier. L'intéressé, la victime, nous a remis l'ensemble des documents sur lesquels est fondée sa doléance. Il ne reste qu'à cette généreuse délégation de nous fournir ces documents ou de nous communiquer les informations. Lorsqu'il s'agit de liberté individuelle, il doit y avoir une urgence à fournir les documents. Enfin, je voudrais renouveler mes remerciements à la délégation du Qatar et il est à souligner la présence d'une majorité de femmes dans cette délégation ; chacun doit savoir que dans la civilisation arabo-musulmane, c'est une chose importante. Merci.

#### 6- intervention du Dr Turki Abdulla Al-Mahmoud, Directeur du département des DH du MAÉ

Vous avez posé une question sur Monsieur Benabderrahmane. En vérité, je n'ai pas d'informations spécifiques sur Monsieur Benabderrahmane. Avant la réunion, nous en avons discuté et nous avons tenté d'obtenir des informations, mais nous n'avons pas reçu d'informations pertinentes sur le cas de Benabderrahmane. Je voudrais juste affirmer que l'Etat du Qatar et nous tous, nous condamnons toute violation des droits de toute personne sur le territoire du Qatar. Comme nous l'avons indiqué, il y a plus de 2,5 millions de personnes, qui n'ont pas la nationalité qatarie. Elles sont toutes respectées et ont leurs droits protégés par la constitution du Qatar, la même constitution qui protège tous les citoyens et les résidents au Qatar. Aussi, je voudrais insister sur un point : le Qatar a examiné toutes les saisines parvenues par les groupes de travail du conseil des droits de l'Homme. Il y avait plusieurs saisines qui ont été traitées de façon officielle et des réponses ont été formulées. Nous avons fourni les informations requises à toutes ces saisines, que ce soit sur les détentions arbitraires ou sur les mauvais traitements. L'Etat du Qatar a répondu à certaines allégations et a apporté des corrections en citant les faits tels qu'ils se sont déroulés. Le Qatar traite toutes les saisines et les plaintes qui lui parviennent de manière officielle sur ces sujets ou autres, tout comme il a répondu dans le passé à de nombreux cas soulevés et parvenus par les groupes de travail, que ce soit sur la détention arbitraire ou les différents sujets qui entrent dans le cadre de la discrimination raciale ou les différents sujets sous la protection des droits de l'Homme.

#### 7- intervention de l'expert M. Rayees Vadili, ancien magistrat

Merci Monsieur le président. Je suis tout à fait convaincu, tout à fait conscient et c'est avec conviction que l'Etat du Qatar, comme je l'ai indiqué auparavant, est un pays meneur pour les pays arabes. Il est comme un chef de file, lorsqu'il s'agit de droits de l'Homme ou de l'immigration pour ceux qui demandent un travail. Etant un pays musulman, il a une croyance établie. Allah dit : « Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. » C'est une croyance qui éloigne le Qatar du racisme et de tout ce qui tourne autour de cela. Par conséquent, je ne parle pas du droit de l'immigration et de l'asile politique. Je sais que cette terre arabe, géné-

reuse, accueille des présidents qui ont été exilés et peut-être que la Mauritanie, qui est mon pays d'origine, notre président, Sid Ahmad Al Taya, s'est réfugié au Qatar qui accueille tous les mouvements de libération, honnêtes et musulmans. Malgré cela, le Qatar a le pouvoir et la confiance internationale pour discuter et chercher des solutions à la question palestinienne. Je pense que, comme l'a dit mon collègue Amir, le Qatari, il n'y a de mot qui résume notre position vis-à-vis de cet Etat que : "merci le Qatar et merci le Qatar". Cela dit, la vérité doit être appliquée ou au moins manifestée : je ne suis pas satisfait des réponses que vous avez apportées à un citoyen qui a déclaré qu'il a été emprisonné de façon abusive. Il a été inculpé par un tribunal d'instance, puis en Appel et puis en Cassation, et condamné à mort. Malgré cela, un responsable des droits de l'Homme et représentant un Etat arabe et déclare : « Je ne suis pas au courant. » Je le dis avec toute honnêteté et considération que la victime attend jusqu'à maintenant que nous examinons son dossier et nous a présenté tous les documents qu'elle avait en sa possession. L'Etat du Qatar devrait lever l'ambiguïté et nous communiquer le dossier. Nous sommes convaincus, en tout état de cause, qu'il y a un dossier judiciaire. Le ministère de la justice du Qatar se doit de nous communiquer les informations qui se trouvent dans le dossier pour que nous puissions statuer dessus et de nous associer à vous dans les solutions à envisager. Je vous remercie Monsieur le président.

#### 8- intervention du Dr. Turki Abdulla Al-Mahmoud, Directeur du département des DH du MAÉ

Pour ce qui de l'intervention au sujet de Tayeb Benabderrahmane vous avez dit que son cas a été examiné par les tribunaux et par toutes les étapes des jugements, ce qui signifie qu'il est passé par toutes les étapes judiciaires et que son affaire est connue et que des avocats ont pu accéder à son dossier et que l'ambassade de son pays, s'il n'a pas la nationalité qatarie, était au courant de son affaire. Donc, c'est une personne sur laquelle la disparition forcée ne s'applique pas ou autres cas de violation des droits de l'Homme. Mais il est passé par toutes les étapes judiciaires et nous, au Qatar, nous respectons la justice et nous ne pouvons pas intervenir dans les procédures judiciaires.

#### 9- intervention de l'expert M.

Rayees Vadili, ancien magistrat

Je voudrais dissiper une confusion, non, c'est une confusion. Non, Madame, je vais parler en français. Je voudrais soulever une équivoque. J'ai dit de belles choses à l'endroit de ce pays-phare, à l'endroit du pays arabe qui est le Qatar. C'est par conviction, ce n'est ni par intérêt ni par quelque autre... C'est une conviction personnelle, il s'agit là d'un Etat exceptionnel dans notre monde arabo-musulman. Ceci est un constat, ce n'est pas une flagornerie, c'est une conviction personnelle que j'aie. Maintenant, il y a aussi une chose que nous devons aussi exprimer. Si à chaque fois qu'une plainte faite par une personne ou par une ONG, concernant des violations graves sur les droits de l'Homme, notre devoir en tant qu'être humains et en tant que membres de ce comité, non pas de considérer ces prétentions, ces allégations comme une vérité à prendre tout de suite, nous devons avoir la mesure de demander à l'Etat dans un premier temps de nous donner des informations. Et je comprends très bien que l'indépendance de la justice fonctionne autrement qu'il est difficile, qui n'est même pas prévisible qu'un homme politique ou qu'un diplomate soit au fait des affaires judiciaires, compte tenu du principe de l'indépendance de la justice. Aux représentants des droits de l'Homme, ici, nous avons posé le problème de cette personne qui a posé son problème devant nous ; ils disent n'avoir pas d'informations. Ce que je souhaite, c'est que l'Etat du Qatar considère aussi, même s'il est possible pour ce Monsieur qu'il se plaint de demander la révision de son procès, il peut parallèlement à cela saisir notre comité. Et nous devons demander au Qatar de nous donner, pas aujourd'hui, ni demain, de chercher très bien ce dossier et de donner les informations. Il y a quelque chose qui ne va pas dans les prétentions de notre ami qui se plaint, je n'arrive pas à comprendre, le magistrat que je suis n'arrive pas à comprendre comment une personne qui a été condamnée à mort et doit être fusillée peut-être libérée comme ça. Je l'ai dit à son ONG et à lui-même que tout ce qu'on peut faire, c'est de demander à l'Etat du Qatar de nous fournir (les informations). Parce que cette question porte aux droits fondamentaux de l'Homme, nous allons, ou en tout cas personnellement, j'exercerai tous mes efforts pour avoir la clarté sur ce point. Merci Monsieur le président



Mohamed commande ses  
marchandises.

Avec sa carte **Laâfia**,  
il effectue ses transactions sur place  
en toute sécurité



Cartes prépayées **Mastercard BDM**

**À chacun sa carte !**

**VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE**

Avenue Modibo Kéita • BP 94 Bamako Mali

TEL : (+223) 20 70 04 00 • FAX : (+223) 20 22 50 85 / 20 22 42 50

